

NZY Total RNA isolation kit

Code du produit: 55008

Fiche de données de sécurité des composants du kit suivants:

55008-1	MB134-Buffer NR
55008-2	MB134-Buffer NI
55008-3	MB134-Buffer NWR1
55008-6	MB134-DNase I (lyophilized)

**Composants du kit,
non classés comme dangereux selon le règlement CLP (CE) n°
1272/2008 (Fiche de données de sécurité n'est pas exigé.):**

55008-4	MB134-Buffer NWR2 (concentrate)
55008-5	MB134-RNase-free water
55008-7	MB134-Digestion buffer
55008-8	MB134-NZYSpin Homogenization Columns
55008-9	MB134-NZYSpin Binding Columns
55008-10	MB134-Collection tubes (2 mL)
55008-11	MB134-Collection tubes (1.5 mL)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **MB134 - Buffer NR**



Code du produit 55008-1

UFI: 5V90-D067-Y00R-W5CD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

SERVA Electrophoresis GmbH

Carl-Benz-Str. 7

D-69115 Heidelberg

Tel.: +49 6221 13840-0

FAX: +49 6221 13840-10

msds.info@serva.de

Service chargé des renseignements : Département de la sécurité Tél. : +49 6221 13840-35

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Informations médicales d'urgence en cas d'empoisonnement

Centre d'information antipoison de Mayence-Tel : +49 (0) 6131 19240

(Conseils en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS05

Skin Corr. 1C

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4

H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4

H332 Nocif par inhalation.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger: GHS05, GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

thiocyanate de guanidinium

Mentions de danger:

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NR

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· Indications complémentaires:

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

· Pictogrammes de danger GHS05, GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

thiocyanate de guanidinium

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB:

· PBT: PBT - Évaluation non disponible.

· vPvB: vPvB - Évaluation non disponible.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description : solution aqueuse

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 593-84-0	thiocyanate de guanidinium	40-80%
EINECS: 209-812-1	⚠ Skin Corr. 1C, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412, EUH032, EUH071	

· Indications complémentaires :

Le produit ne contient pas d'autres substances devant être déclarées conformément au règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NR

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **après inhalation :**
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec les yeux :**
Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact existantes et continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **après ingestion :** Se rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'échauffement ou d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz dangereux.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
Veiller à une aération suffisante
Porter un équipement de protection respiratoire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NR

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Conserver les récipients hermétiquement fermés et au sec.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Conserver à part les vêtements de protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
A titre provisoire, filtre :
Filtre P2.
- **Protection des mains:**
Gants de protection.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants:**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants:**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NR

(suite de la page 4)

- **Protection des yeux/du visage:** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Indications générales:**
- **État physique:** liquide
- **Couleur :** incolore
- **Odeur :** inodore
- **Point de fusion :** aucune information disponible
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Aucune information disponible
- **Inflammabilité:** Le produit n'est pas inflammable
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion:**
- **inférieure :** non applicable
- **supérieure :** non applicable
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Température de décomposition :** Aucune information disponible
- **pH à 20 °C:** 6,5-7,5
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique:** Aucune information disponible
- **Viscosité dynamique:** Non déterminé.
- **Solubilité:**
- **l'eau :** entièrement miscible
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):** aucune information disponible
- **Pression de vapeur :** Aucune information disponible
- **Densité et/ou densité relative:**
- **Densité à 20 °C:** 1,13 g/cm³
- **Densité relative:** Aucune information disponible

· 9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme :** liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:**
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique:**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **10.4 Conditions à éviter:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
éviter tout contact avec des agents oxydants forts, des acides forts, des alcalis forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë:** Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NR

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

593-84-0 thiocyanate de guanidinium

Oral	LD50	593 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

- **de la peau :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers:**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien:** Aucune information pertinente disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité:**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes:**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Éliminer conformément aux dispositions réglementaires.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages non nettoyés doivent être éliminés, comme le produit, conformément aux dispositions administratives.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NR

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN1760
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (thiocyanate de guanidinium)
· IMDG, IATA	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (guanidinium thiocyanate)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe:	8 Matières corrosives.
· Étiquette:	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (THIOCYANATE DE GUANIDINIUM), 8, III

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NR

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales :

- Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- Service établissant la fiche technique : Département de la sécurité des produits

- Contact : +49 6221 13840-35

- Date de la version précédente: 14.03.2025

- Acronymes et abréviations:

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

bw: body weight

UFI: Identifiant Unique de Formulation (Unique Formula Identifier)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NR

(suite de la page 8)

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3*

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** MB134 - Buffer NI
- **Code du produit** 55008-2
- **UFI:** 3Y90-V0VN-9007-JGXF
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SERVA Electrophoresis GmbH
Carl-Benz-Str. 7
D-69115 Heidelberg
Tel.: +49 6221 13840-0
FAX: +49 6221 13840-10
msds.info@serva.de
- **Service chargé des renseignements :** Département de la sécurité Tél. : +49 6221 13840-35
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Informations médicales d'urgence en cas d'empoisonnement
Centre d'information antipoison de Mayence-Tel : +49 (0) 6131 19240
(Conseils en allemand et en anglais)



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS05

Skin Corr. 1C H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger:** GHS02, GHS05
- **Mention d'avertissement:** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
thiocyanate de guanidinium
- **Mentions de danger:**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 - P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NI

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

• **Indications complémentaires:**

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

• **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

• **Pictogrammes de danger GHS02, GHS05**

• **Mention d'avertissement Danger**

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

thiocyanate de guanidinium

• **Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

• **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**

• **Description :** solution aqueuse

• **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	5-30%
CAS: 593-84-0 EINECS: 209-812-1	thiocyanate de guanidinium ⚠ Skin Corr. 1C, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412, EUH032, EUH071	2,5-15%

• **Indications complémentaires :**

Le produit ne contient pas d'autres substances devant être déclarées conformément au règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des mesures de premiers secours**

• **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NI

(suite de la page 2)

- **après contact avec les yeux :**
Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact existantes et continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **après ingestion :** Se rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'échauffement ou d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz dangereux.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
Veiller à une aération suffisante
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
Porter un équipement de protection respiratoire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des produits oxydants.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NI

(suite de la page 3)

Ne pas stocker avec des acides.

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver les récipients hermétiquement fermés et au sec.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

64-17-5 éthanol (15-30%)

VLEP	Valeur momentané: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés:** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:**

A titre provisoire, filtre :

Filtre P2.

- **Protection des mains:**

Gants de protection.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants:**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants:**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

- **Protection des yeux/du visage:** Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales:**

- **État physique:**

liquide

- **Couleur :**

incolore

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NI

(suite de la page 4)

· Odeur :	caractéristique
· Point de fusion :	aucune information disponible
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	95 °C
· Inflammabilité:	Liquide et vapeur inflammables selon le règlement CLP (UE) n° 1272/2008 : Flam. Liq. 3 H226 Inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion:	
· inférieure :	Aucune information disponible
· supérieure :	Aucune information disponible
· Point d'éclair :	55 °C
· Température d'inflammation :	423 °C
· Température de décomposition :	Aucune information disponible
· pH à 20 °C:	6,8-7,2
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique:	Non déterminé.
· Viscosité dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité:	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	aucune information disponible
· Pression de vapeur à 20 °C:	28 hPa
· Pression de vapeur à 50 °C:	141 hPa
· Densité et/ou densité relative:	
· Densité à 20 °C:	1,01 g/cm ³
· Densité relative:	Aucune information disponible

9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme : liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique:
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 10.4 Conditions à éviter:
Éviter les températures élevées, les flammes, les étincelles
Exposition à la lumière
- 10.5 Matières incompatibles:
Éviter tout contact avec :
oxydants, acides, bases
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NI

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**:
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**: Aucune information pertinente disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**:
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**:
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**:
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**:
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** : Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Éliminer conformément aux dispositions réglementaires.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
Les emballages non nettoyés doivent être éliminés, comme le produit, conformément aux dispositions administratives.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN2924

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NI

(suite de la page 6)

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
(ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), thiocyanate de guanidinium)· **IMDG**FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), guanidinium thiocyanate)· **IATA**FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(ETHANOL, guanidinium thiocyanate)· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**· **Classe:**

3 Liquides inflammables.

· **Étiquette:**

3+8

· **IMDG**· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3/8

· **IATA**· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3 (8)

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Indice Kemler :**

38

· **No EMS :**

F-E,S-C

· **Stowage Category**

A

· **Stowage Code**

SW2 Clear of living quarters.

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**· **ADR**· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NI

(suite de la page 7)

· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), THIOCYANATE DE GUANIDINIUM), 3 (8), III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
- Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
- Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
- Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
- Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales :
- Classe de pollution des eaux :
- Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NI

(suite de la page 8)

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- **Service établissant la fiche technique :** Département de la sécurité des produits

- **Contact :** +49 6221 13840-35

- **Acronymes et abréviations:**

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

bw: body weight

UFI: Identifiant Unique de Formulation (Unique Formula Identifier)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **MB134 - Buffer NWR1**



Code du produit 55008-3

UFI: 72A0-D0K1-K00Q-7UHH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

SERVA Electrophoresis GmbH

Carl-Benz-Str. 7

D-69115 Heidelberg

Tel.: +49 6221 13840-0

FAX: +49 6221 13840-10

msds.info@serva.de

Service chargé des renseignements : Département de la sécurité Tél. : +49 6221 13840-35

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Informations médicales d'urgence en cas d'empoisonnement

Centre d'information antipoison de Mayence-Tel : +49 (0) 6131 19240

(Conseils en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger: GHS02, GHS07

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NWR1

(suite de la page 1)

P302+P352 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 **En cas d'irritation cutanée:** consulter un médecin.

P337+P313 **Si l'irritation oculaire persiste:** consulter un médecin.

• **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

• **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07

• **Mention d'avertissement** Attention

• **Mentions de danger** néant

• **Conseils de prudence**

P280 **Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.**

P302+P352 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

• **PBT:** PBT - Évaluation non disponible.

• **vPvB:** vPvB - Évaluation non disponible.

• **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**

• **Description :** solution aqueuse

• **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 50-01-1	chlorure de guanidinium	20-40%
EINECS: 200-002-3	⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 64-17-5	éthanol	20-40%
EINECS: 200-578-6	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	

• **Indications complémentaires :**

Le produit ne contient pas d'autres substances devant être déclarées conformément au règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des mesures de premiers secours**

• **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.

• **après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact existantes et continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue en cas de troubles.

• **après ingestion :** Rincer la bouche et consulter un médecin.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NWR1

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂ poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'échauffement ou d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz dangereux.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
Veiller à une aération suffisante
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
Tenir éloignées les sources d'incendie
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des produits oxydants.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Conserver les récipients hermétiquement fermés et au sec.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NWR1

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

64-17-5 éthanol (20-40%)

VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés:** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

A titre provisoire, filtre :

Filtre P2.

· **Protection des mains:**

Gants de protection.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants:**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants:**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

· **Protection des yeux/du visage:** Lunettes de protection.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales:**

· **État physique:**

liquide

· **Couleur :**

incolore

· **Odeur :**

caractéristique

· **Point de fusion :**

aucune information disponible

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NWR1

(suite de la page 4)

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 87 °C
- **Inflammabilité:** Liquide et vapeur inflammables selon le règlement CLP (UE) n° 1272/2008 : Flam. Liq. 3 H226
Inflammable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion:**
- **inférieure :** Aucune information disponible
- **supérieure :** Aucune information disponible
- **Point d'éclair :** 28 °C
- **Température d'inflammation :** 423 °C
- **Température de décomposition :** Aucune information disponible
- **pH à 20 °C:** 6,5-7,5
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique:** Non déterminé.
- **Viscosité dynamique:** Non déterminé.
- **Solubilité:**
- **l'eau :** entièrement miscible
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):** aucune information disponible
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 36 hPa
- **Pression de vapeur à 50 °C:** 179 hPa
- **Densité et/ou densité relative:**
- **Densité à 20 °C:** 1,03 g/cm³
- **Densité relative:** Aucune information disponible

9.2 Autres informations

- **Aspect:**
- **Forme :** liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:**
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique:**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **10.4 Conditions à éviter:**
Éviter les températures élevées, les flammes, les étincelles
Exposition à la lumière
- **10.5 Matières incompatibles:**
Éviter tout contact avec :
oxydants, acides, bases
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NWR1

(suite de la page 5)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers:**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien:** Aucune information pertinente disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité:**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes:**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Éliminer conformément aux dispositions réglementaires.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages non nettoyés doivent être éliminés, comme le produit, conformément aux dispositions administratives.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1993 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)) |
| · IMDG | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)) |
| · IATA | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL) |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NWR1

(suite de la page 6)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR, IMDG, IATA



· **Classe:** 3 Liquides inflammables.
 · **Étiquette:** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Indice Kemler :** 30
 · **No EMS :** F-E,S-E
 · **Stowage Category** A

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 5L
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
 · **Catégorie de transport** 3
 · **Code de restriction en tunnels** D/E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)** 5L
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.03.2025

Numéro de version 1

Révision: 14.03.2025

Nom du produit MB134 - Buffer NWR1

(suite de la page 7)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Service établissant la fiche technique :** Département de la sécurité des produits

· **Contact :** +49 6221 13840-35

· **Acronymes et abréviations:**

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

bw: body weight

UFI: Identifiant Unique de Formulation (Unique Formula Identifier)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.07.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.07.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** MB134-DNase I (lyophilized)
- **Code du produit** 55008-6
- **No CAS:**
9003-98-9
- **Numéro CE:**
232-667-0
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SERVA Electrophoresis GmbH
Carl-Benz-Str. 7
D-69115 Heidelberg
Tel.: +49 6221 13840-0
FAX: +49 6221 13840-10
msds.info@serva.de
- **Service chargé des renseignements :** Département de la sécurité Tél. : +49 6221 13840-34
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Informations médicales d'urgence en cas d'empoisonnement
Centre d'information antipoison de Mayence-Tel : +49 (0) 6131 19240
(Conseils en allemand et en anglais)



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**



GHS08

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger:** GHS08
- **Mention d'avertissement:** Danger
- **Mentions de danger:**
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- **Conseils de prudence**
- P261 Éviter de respirer les poussières.
- P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
- **PBT:** PBT - Évaluation non disponible.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.07.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.07.2025

Nom du produit MB134-DNase I (lyophilized)

(suite de la page 1)

- **vPvB:** vPvB - Évaluation non disponible.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation:**
9003-98-9 nucléase, désoxyribo-
- **Code(s) d'identification:**
- **Numéro CE:** 232-667-0

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec les yeux :**
Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact existantes et continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue en cas de troubles.
- **après ingestion :**
Se rincer la bouche. Boire de l'eau en abondance et faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.07.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.07.2025

Nom du produit MB134-DNase I (lyophilized)

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Eviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Conserver les récipients hermétiquement fermés et au sec.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Conserver à part les vêtements de protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
A titre provisoire, filtre :
Filtre P2.
- **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants:**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants:**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc nitrile
- **Protection des yeux/du visage:** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.07.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.07.2025

Nom du produit MB134-DNase I (lyophilized)

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales:

· État physique:	solide
· Couleur :	blanc
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	non déterminé.
· Point de fusion :	aucune information disponible
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune information disponible
· Inflammabilité:	Aucune information disponible
· Limites inférieure et supérieure d'explosion:	
· inférieure :	Aucune information disponible
· supérieure :	Aucune information disponible
· Point d'éclair :	Aucune information disponible
· Température de décomposition :	Aucune information disponible
· pH:	aucune information disponible
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique:	Aucune information disponible
· Viscosité dynamique:	Aucune information disponible
· Solubilité:	
· l'eau :	no information available
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	aucune information disponible
· Pression de vapeur :	Aucune information disponible
· Densité et/ou densité relative:	
· Densité à 20 °C:	1,37 g/cm ³
· Densité relative à 20 °C:	1,37
· Caractéristiques des particules	Aucune information disponible

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	lyophilisate
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:	
· Danger d'explosion :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion, mais la formation de mélanges poussière/air explosifs est possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique:
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 10.4 Conditions à éviter: Hautes températures
- 10.5 Matières incompatibles:
éviter tout contact avec des agents oxydants forts, des acides forts, des alcalis forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.07.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.07.2025

Nom du produit MB134-DNase I (lyophilized)

(suite de la page 4)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers:**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien:** Aucune information pertinente disponible

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité:**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes:**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Éliminer conformément aux dispositions réglementaires.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages non nettoyés doivent être éliminés, comme le produit, conformément aux dispositions administratives.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.07.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.07.2025

Nom du produit MB134-DNase I (lyophilized)

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe:	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers la substance n'est pas comprise
- Prescriptions nationales :
- Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique : Département de la sécurité des produits
- Contact : +49 6221 13840-34

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.07.2025

Numéro de version 1

Révision: 11.07.2025

Nom du produit MB134-DNase I (lyophilized)

(suite de la page 6)

· **Date de la version précédente:** 11.07.2025· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

bw: body weight

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1